

Monsieur,

Vous avez constaté que cette enquête publique a mal débuté avec la mise en place de modalités plus que douteuses.

En effet la 1ere semaine les documents n'étaient accessibles qu'en votre présence et citoyen par citoyen..

Heureusement cela a été rétabli, nous serions en droit de demander une ou deux permanences supplémentaires.

Vous n'êtes pas sans savoir aussi que le secteur du sud-ouest Marnais est déjà très largement doté en parcs éoliens et pourvoit plus que de raison à sa production d'électricité à base d'énergie renouvelable (majoritairement d'origine éolienne, cf. pièce jointe).

Nous répondons donc largement à l'article D.141-2-1 du décret du 27/01/2023 sur les Comités Régionaux de l'Énergie.

Aussi, la mission UNESCO Coteaux, caves et maisons de Champagne a émis un avis plus que négatif concernant ce projet (zone d'exclusion et potentielles nouveaux classements, cf. pièce jointe).

Ces éléments devraient à eux seuls vous faire conclure à un avis défavorable.

Et même de soutenir votre décision en aidant à faire « respecter » la décision de refus du préfet à venir en cas de recours du promoteur (voir le projet « Brie des étangs »).

Je tiens cependant à faire valoir un autre argument parmi tant d'autres qui seront surement développés dans les autres contributions que vous avez reçues.

Dans toutes les études d'impacts que j'ai pu consulter jusqu'à présent, jamais il n'est traité de l'érosion du bord d'attaque des pales. Or il m'a été permis et ce à plusieurs reprises de constater cette usure, effroyable.

En plus de la ruine du cadre de vie, dernier bien commun vital pour les citoyens, un scandale sanitaire est à venir.

Certaines associations parlent de plus de 60kg par an et par éolienne de micro et nano particules de PVC et autre fibres synthétiques (carbone, verre etc...) qui se diffusent dans notre environnement avec les conséquences que l'on imagine.

Des analyses de sols devraient être diligentées par le ministère de la santé mais il n'en est rien.

En espérant que vous n'êtes pas comme ceux qui sont capables de comparer l'impact sur l'avifaune (largement dénoncé et documenté, par la LPO notamment), en disant que les éoliennes ne tuent pas plus d'oiseaux que les chats domestiques.

Notre monde est déjà très largement pollué par nos activités outrancières et irrespectueuses de notre environnement, il faut que ça cesse.

Le secteur en question du sud-ouest Marnais, sa vallée du petit Morin et sa valeur historique (Napoléon et la bataille de Vauchamps) est une zone bucolique qui ne mérite certainement pas d'être encore plus ravagée pour une énergie ruineuse et très peu efficace.

Enfin j'espère que vous avez pris connaissance de la commission d'enquête sénatoriale présidée par Mr Schellenberger en Décembre 2022 :

« Le récit qui s'est reconstitué devant nous, c'est bien le récit d'une lente dérive, d'une divagation politique, souvent inconsciente et inconséquente, qui nous a éloignés et de la transition écologique et de notre souveraineté énergétique... ».

Elle démontre le scandale d'incompétence (ou pire ?) dont on fait preuve nos responsables concernant notre souveraineté énergétique.

(Yves Bréchet, ancien haut-commissaire à l'énergie : « un produit de spéculation pur », « La politique énergétique du pays a été décidé par un canard sans tête »).

La loi d'accélération vient ajouter de l'indécence à cette situation.

D'autres voies sont possibles, mais n'intéressent manifestement pas des dirigeants court-termistes et tournés vers la spéculation.

Il faut une véritable politique d'économie et de frugalité, d'isolation, d'éducation, de développement de solutions de biomasse véritablement durables comme le miscanthus, ou technologique comme le moteur à eau (processeur Pantone) et bien évidemment aussi la recherche et le développement de notre énergie nucléaire.

Je pourrai développer d'autres arguments (comme la baisse du vent globale due au réchauffement climatique, l'artificialisation des sols (non pris en compte dans la stratégie ZAN), les infrasons, le repowering sans enquête publique, les conséquences sur le tissu humain des territoires (zizanie/tyrannie) etc...) mais le temps me manque.

Ces points que j'ai abordés ne sont certes pas « spécifiques » au projet de Vauchamps, car comme pour de nombreux citoyens l'étude d'un tel dossier relève de l'impossible vu le nombre de pages (on devrait disposer d'un comité scientifique et technique intègre et indépendant qui étudierait les dossiers).

Mais ils sont cependant tout à fait graves et valables.
Ils méritent votre pleine considération.

J'espère donc que vous aurez à cœur de défendre un avis défavorable, empli de pragmatisme et de bon sens pour nous et les générations à venir.

Recevez Monsieur mes sincères salutations,

Président de l'association de Protection de l'Environnement de Neuvy et Courgivaux (APENC51)
(40 membres)

Membre du collectif Environnement Champenois En Péril (18 associations).

Pièces jointes :

_bilan production énergétique du secteur (ENEDIS).

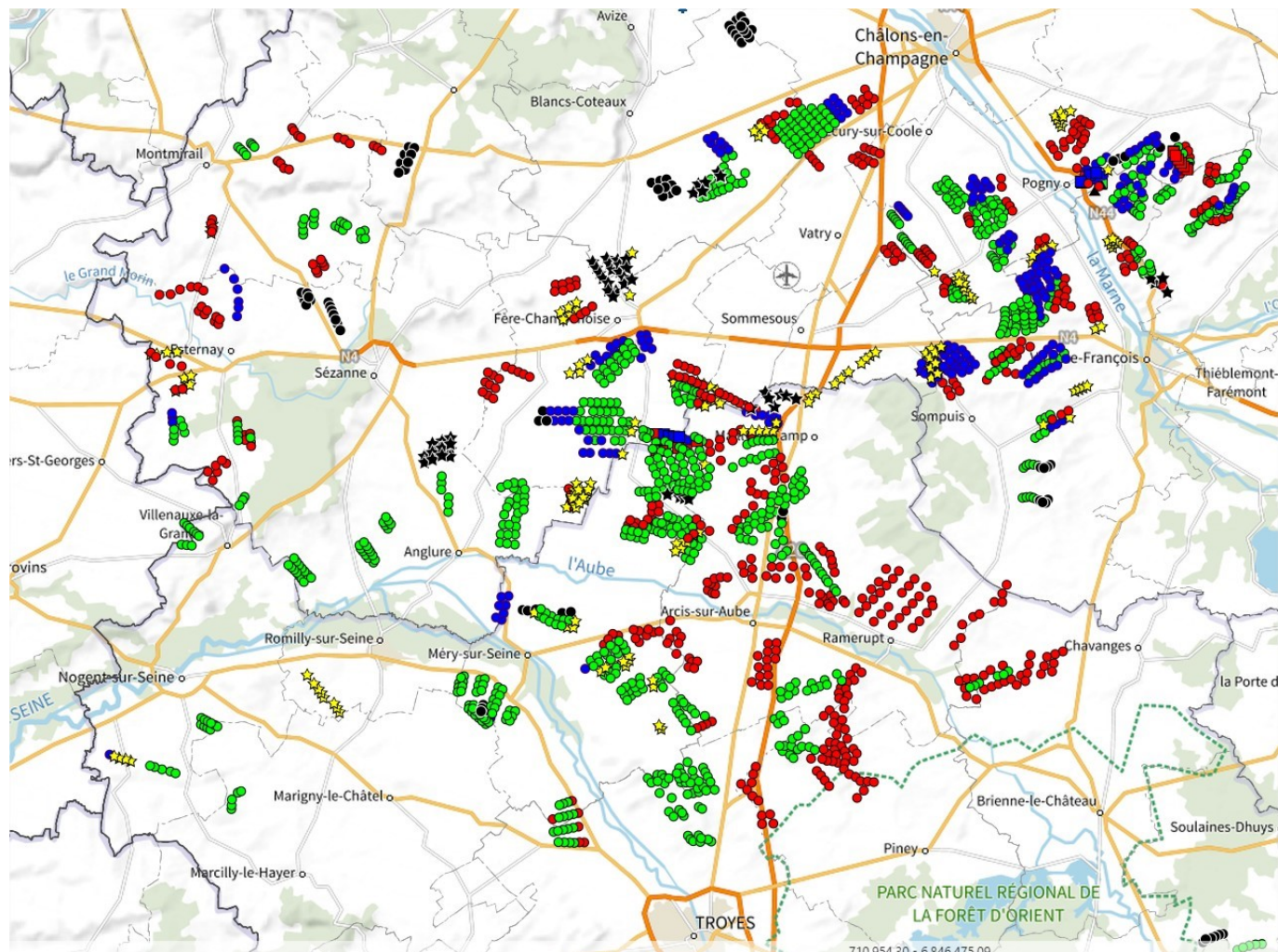
_carte DREAL

_photo de pale d'éolienne

_carte de la mission UNESCO

Sans virus.www.avast.com

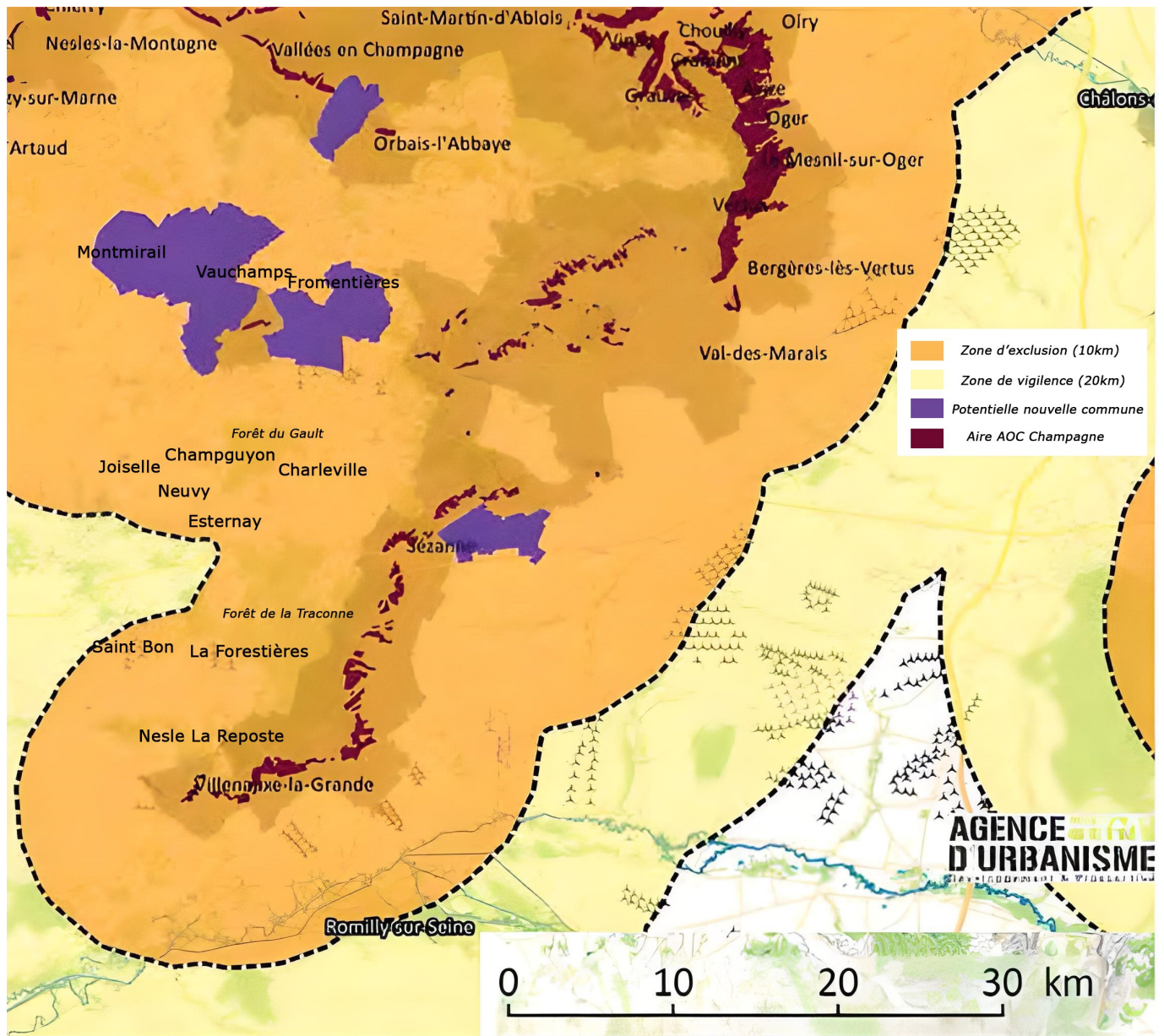
— carte eolien SO Marnais DREAL Octobre 2023.jpg —



— pale erosion Porte de champagne.jpg —



— Carte coteaux UNESCO SO Marnais.jpg —



— Pièces jointes : —

carte eolien SO Marnais DREAL Octobre 2023.jpg	410 Ko
pale erosion Porte de champagne.jpg	1,5 Mo
Carte coteaux UNESCO SO Marnais.jpg	768 Ko
enr sud ouest marnais ind2.pdf	160 Ko



LE SUD-OUEST MARNAIS ET LES ZONES D'ACCELERATION EnR

La loi 2023-175 du 10 mars 2023 « relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables » n'a - à la date d'aujourd'hui - toujours pas fait l'objet de décrets d'application pour l'ensemble de son texte.

Une commune n'est en rien obligée de définir les fameuses ZAE nR contrairement à certaines directives issues de divers services de l'état et aussi de rumeurs colportées notamment par les promoteurs éoliens.

Lors d'une intéressante réunion publique tenue en mai dernier par le Pays de Brie et Champagne il avait été rappelé que l'un des objectifs était de rendre le territoire du Sud-Ouest Marnais « positif en énergie ». Rappelons qu'ENEDIS met à disposition du public (<https://data.enedis.fr/pages/bilan-de-mon-territoire/>) des données intéressantes concernant pour l'année 2022 les consommations et aussi les productions locales d'électricité reliées aux réseaux BT 230-400 V et HTA 20 kV (éolien, photovoltaïque, cogénération, biomasse et autres EnR). L'examen de ces données montre que notre territoire est déjà largement positif en matière énergétique:

Communauté de communes Sézanne et Sud-Ouest marnais (CCSSOM) :

consomme **140 720 MWh***



et produit **224 746 MWh*** soit un ratio de **159,7 %**

Part de l'éolien dans la production: 96,9 % - Production éolienne par habitant: 10,24 MWh

Communauté de communes du Sud Marnais (CCSM) :

consomme **62 261 MWh***



et produit **238 932 MWh** soit un ratio de **383,8 %**

Part de l'éolien dans la production: 81,0 % - Production éolienne par habitant: 33,14 MWh

Communauté de communes de la Brie Champenoise (CCBC) :

consomme **59 889 MWh***



et produit **92 354 MWh** soit un ratio de **154,2 %**

Part de l'éolien dans la production: 94,2 % - Production éolienne par habitant: 11,48 MWh

Total des trois communautés de communes ci-dessus composant le Pays de Brie et Champagne :

consomme **262 870 MWh**

et produit **556 032 MWh** soit un ratio de **211,5 %**

Part de l'éolien dans la production: 89,6 % - Production éolienne par habitant: 14,37 MWh

Comparaison du Sud-Ouest Marnais avec le Grand Est et les régions limitrophes :

Région Grand Est :

consomme **22 104 701 MWh**



et produit **9 719 406 MWh*** soit un ratio de **44,0 %**

Part de l'éolien dans la production: 76,8 % - Production éolienne par habitant: 1,34 MWh

Région Hauts de France :

consomme **28 636 510 MWh**



et produit **9 646 757 MWh*** soit un ratio de **33,7 %**

Part de l'éolien dans la production: 85,2 % - Production éolienne par habitant: 1.37 MWh

Région Ile de France :

consomme **55 089 906 MWh**



et produit **2 292 568 MWh*** soit un ratio de **4,2 %**

Part de l'éolien dans la production: 13,1 % - Production éolienne par habitant: 0,02 MWh

Conclusion :

Il ressort de tous les chiffres cités ci-dessus que le Sud-Ouest Marnais produit plus de deux fois plus d'électricité renouvelable que sa consommation. Par ailleurs 14,37 MWh issus de l'éolien par habitant c'est environ le double de la consommation moyenne d'un petit foyer.

En résumé il est évident que notre territoire a déjà très largement contribué au développement de l'éolien.

Dans le cadre du respect du principe d'égalité entre les citoyens il est inconvenant de vouloir imposer au Sud-Ouest Marnais de nouveaux parcs éoliens alors que dans le même temps de nombreux territoires y compris de la région Grand Est en sont épargnés.

Un moratoire doit donc être très rapidement acté pour interdire tout nouveau projet éolien et seules des personnes de mauvaise foi ou intéressées pour diverses raisons peuvent prétendre l'inverse.

Le collectif Environnement Champenois En Péril.

www.ecep51.fr